

- Sauvegarder, Restaurer, Transmettre le Patrimoine





Voeux du Président

L'ensemble des administrateurs et toute l'équipe de Nantes Renaissance s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et belle année 2015, au cours de laquelle nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

Un programme d'activités (conférences, visites, ateliers...) permettra de satisfaire les attentes de out un chacun.

Après le succès remporté par la diffusion des ouvrages « Les Ferronneries Nantaises » et « Les Cours Intérieures Nantaises », l'Association poursuivra ses travaux par l'édition d'un ouvrage sur les menuiseries.

Nantes Renaissance s'attache à la mise en valeur du travail réalisé par les artisans, entreprises et les architectes soucieux du respect de la qualité du patrimoine ancien.

L'Association reste particulièrement vigilante sur toutes les atteintes portées à l'intégrité des éléments de patrimoine remarquables à Nantes.

Patrick Leray

PROGRAMME A vos agendas ...

Accès libre et gratuit

Les événements

- Journées Européennes des Métiers d'Art 2015, les 27, 28 et 29 mars
- Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, samedi 20 et dimanche 21 juin, sur le thème « Le Moyen-Age encore présent »

Les conférences

Les conférences se déroulent dans l'auditorium du muséum d'histoire naturelle, 12 rue Voltaire

- La décoration des intérieurs nantais aux XVIII^e et XIX^e siècles, jeudi 5 février à 18h, par Alain Delaval, ancien Chargé d'Etudes Documentaires principal à la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Nantes à la DRAC Pays de la Loire
- La maison Gilagh, influence de la distribution des appartements sur les croisées, jeudi 12 mars à 18h, par Christian Landon, copropriétaire et membre du conseil syndical de la Maison Gilagh, quai de la Fosse

Activités réservées aux adhérents

Les visites

Inscription préalable obligatoire au 02 40 48 23 87. Les lieux de rendez-vous seront communiqués à l'inscription.

- Visite du centre de formation de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, samedi 21 février de 10h à 17h. Le repas du midi est prévu. Groupe limité à 25 personnes. Inscription <u>avant le 17</u> <u>février</u>. Tarif : 3€
- Visite du château de la Gaudinière et de son parc, samedi 28 février à 10h, visite du château commentée par Patrick Leray (président de Nantes Renaissance) et visite du parc par Arnaud Bothorel (responsable du quartier Breil-Barberie du Service des Espaces Verts et de l'Environnement de Nantes). Groupe limité à 34 personnes. Tarif : 3€
- Le chantier de restauration de l'Hôtel Durbé, samedi 14 mars à 14h, par Jean-Pierre Leconte (Architecte du Patrimoine et vice-président de Nantes Renaissance). Groupe limité à 25 personnes. Tarif : 3€

Voyage

• Samedi 28 mars : **découverte de Vannes, Ville d'Art et d'Histoire** Le programme et les modalités d'inscription seront communiqués ultérieurement

Les ateliers des samedis des savoir-faire

Inscription préalable obligatoire au 02 40 48 23 87. Ces ateliers se dérouleront de 9h à 12h, au 13 rue de Briord à Nantes. Tarif d'inscription : 20 € par séance.

Sculpture et taille de pierre avec Cédric Scriven, sculpteur et tailleur sur pierre

• samedi 7 février, samedi 7 mars, samedi 4 avril, samedi 23 mai. Groupes limités à 6 personnes

Croquis d'architecture - croquis d'ambiance avec Joanna Szelag, architecte-illustratrice

• samedi 7 février, samedi 7 mars, samedi 4 avril. Ateliers en plein air (chaque séance portera sur un thème ou une technique différente): samedi 9 mai, samedi 23 mai, samedi 6 juin. Groupes limités à 6 personnes

MONUMENTS Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Nantes Métropole et le patrimoine

Le Code de l'Urbanisme impose aux collectivités territoriales un plan dit « Plan Local d'Urbanisme » pour lequel est établi un règlement. Celui-ci fixe des prescriptions dans divers domaines, comme celui du patrimoine au travers des concepts de « patrimoines nantais » et « petits patrimoines », notamment.

Ce règlement d'urbanisme peut, selon l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme 7 : « identifier et localiser les éléments du paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

Les plan et règlement en vigueur à Nantes, validés par la communauté urbaine Nantes-Métropole, ont été votés le 9 mars 2007. Plusieurs modifications sont intervenues, la dernière datant du 24 juin 2013.

Ce règlement est divisé en quatre chapitres, à savoir :

- 1 les dispositions et définitions communes
- 2 les zones urbaines subdivisées en quinze zones
- 3 les zones à urbaniser comprenant deux zones
- 4 les zones naturelles constituées de trois zones

Ce premier article reprend les définitions relatives au patrimoine, hors monuments historiques qui relèvent d'une autre législation, la définition de termes et le contour des zones urbaines. La protection fera l'objet d'un autre article.

Définitions des éléments relatifs au patrimoine

Le « patrimoine nantais » est constitué d'éléments construits. Ce sont des édifices remarquables en eux-mêmes

pour leurs qualités de composition, de st. style, de représentativité d'une époque de l'histoire de l'architecture ou de l'histoire :

Le « petit patrimoine » est constitué d'éléments ponctuels pittoresques (puits, lavoirs, fontaines...), vestiges d'une occupation passée du territoire et témoins d'une époque, d'une technique, d'un usage et d'un savoir-faire le plus souvent disparus. Ils font partie du paysage urbain nantais ou de l'identité de ses quartiers ;



Ancien kiosque des Salons Piou, Parc de Procé (23-03-2009)

Les « séquences urbaines de type 1 » sont des ensembles

urbains remarquables pouvant inclure des édifices euxmêmes remarquables d'un point de vue historique, ou culturel (urbanistique et/ou architectural). L'implantation, le gabarit, la volumétrie et la cohérence des éléments d'architecture qui composent la séquence, forment un espace public de qualité, dont l'ambiance urbaine est typique de Nantes.

85 boulevard de l'Egalité (03-2009)

Les « séquences urbaines de type 2 » sont des ensembles urbains qui forment un espace public de qualité. Les éléments qui composent ces séquences ne sont pas remarquables en eux-mêmes mais c'est leur répétition : gabarit, rythme, implantation et volumétrie qui constituent l'ambiance de la ville et leur intérêt culturel et historique.

Les « éléments du paysage de l'Ile de Nantes » sont constitués de simples constructions ou ensembles de constructions. Traces du passé de l'île, notamment du passé industriel, ces éléments ont des caractéristiques de volume, d'implantation ou comportent des détails architectoniques (balcons, coursives, matériaux, modénatures...) qui participent au paysage de l'île.

Tous ces éléments font l'objet d'une liste en annexe du Plan Local d'Urbanisme dont l'intégralité est disponible sur le site internet de Nantes-Métropole, à savoir : www.plu.nantesmétropole.fr. (accueil/5-pièces écrites/5.2légende du règlement/3-liste du patrimoine et du petit patrimoine). La dernière mise à



Usine Beghin Say, boulevard Benoni Goulin (18-10-2008)

jour de cette liste a été effectuée lors du conseil communautaire de Nantes-Métropole du 24 juin 2013.

Quelles zones urbaines ?

La zone UA couvre la zone de centralité à caractère ancien ou non avec notamment les bâtiments autour de la place A. Briand.

> La zone UB est une zone à dominante habitat située en périphérie, comme le quartier du Grand Clos, les villages de Roche Maurice et de Sèvres et le petit quartier du Cens.

La zone UC est une zone excentrée qui couvre les hameaux et dont l'extension et la densification sont limitées.

La zone UH couvre les secteurs de la commune, urbanisés sous forme d'espaces ouverts construits de « tours et de barres » avec quelques secteurs pavillonnaires. Elle comprend, notamment, les quartiers de Malakoff et du Clos Toreau, la Beaujoire et un

secteur boulevard Joliot Curie.

La zone UM regroupe les secteurs d'implantation des grands équipements publics et privés, des universités et grandes écoles et des logements destination des étudiants, des centres de recherche et des activités d'hébergement hôtelier.



53 rue du Frère Louis (ancienne échope) (03-2009)

La zone UE reçoit toutes les activités commerces de gros, services, bureaux, activités artisanales.

La zone UG est une zone déjà urbanisée destinée à recevoir toutes les activités, les activités portuaires ainsi que des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif à l'exception des bureaux et des commerces.

La zone UBb comprend deux sites en

La zone UPc comprend deux secteurs

de projet : le site du C.H.U. Hôtel Dieu

La zone UPbo couvre les anciennes

tenues maraîchères de Bottière-Chênaie

et le nouveau quartier de Bottière.

bords de Loire et de part et d'autre du



La Poste de Chantenay (01-12-2013)

La zone UPjo couvre en partie le secteur de Saint Joseph de Porterie.

La zone UPch couvre une partie du territoire de Nantes, destinée à recevoir des logements, des équipements et des activités, participant directement au développement de l'agglomération.

La zone UPm couvre la zone Madeleine-Champ de Mars.

La zone UPp est située en bord de Sèvre sur le site de l'institut de la Persagotière.

Lors d'une prochaine Lettre, les prescriptions et protections concernant ce patrimoine nantais seront évoquées.



Salons Loquet - pavillon du Petit Port. boulevard de l'Hippodrome (16-04-2010)

NB : les plans de zonage sont également disponibles sur le site internet de Nantes Métropole: accueil/6-pièces graphiques/6.1plan de zonage.

> Sources : Nantes Métropole Photographies: Yvette Bellet

PLU et Patrimoine

l'Ile de Nantes.

canal Saint Félix,

de la Loire.

Comme mentionné ci-dessus, la dimension du patrimoine est de plus en plus présente dans les documents d'urbanisme généraux. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en passe de devenir à cet égard le document générique de gestion des espaces métropolitains, résultat d'une lente et progressive évolution.

La zone UPa couvre les grands projets urbains de l'Ile de

Nantes, d'Euro Nantes et du Pré-Gauchet avec notamment le

centre commercial de Beaulieu et le faubourg de la Biesse de

Longtemps cantonnée à des secteurs particuliers et minoritaires, secteurs sauvegardés ou protégés, la sensibilité au patrimoine s'est peu à peu diffusée dans le corps social. Au sein des cultures, le patrimoine a progressivement pris la place d'une évidence, un peu comme le sont aussi devenues les notions d'écologie, d'environnement ou de développement durable.

Ceci ne s'est pourtant pas fait tout seul. Il est bon de rappeler ici le rôle pionnier de la ville de Nantes avec ses premières

protections incluses dans le Plan d'Occupation des Sols (POS), ancêtre de nos actuels PLU, établi durant le mandat d'Alain Chenard. Il est aussi utile de rappeler la mise en place, il y a trente ans, de Nantes Renaissance, structure associative qui a fortement contribué à la diffusion de ces préoccupations.

Réjouissons-nous donc de cette continuité avec l'annonce de la future révision du PLU à l'échelle de la métropole. Soyons attentifs à ce que ce souci de prise en compte de ses bâtiments et paysages, qui forment la substance de la personnalité des villes, trouve sa juste place dans ce document.

Leur élaboration oblige aujourd'hui les collectivités à des phases d'information et de débat participatif. Pour ce faire, soyons tous attentifs et actifs face à ces changements qui vont aussi contribuer à l'évolution du cadre de vie.

> Texte: Jean-Pierre Leconte Architecte du Patrimoine Vice-président de Nantes Renaissance

ASSOCIATION Remerciements



27 Boulevard Gabriel Guist'hau (dans les années 60)

De nombreux bâtiments nantais, parfois disparus, ont été photographiés dans les années 60.

M. Alain Joubert, membre de l'Association, dispose d'une soixantaine de clichés sur cette période. Il a accepté que ceux-ci soient scannés pour compléter le fonds iconographique de Nantes Renaissance. Ce travail sera réalisé au printemps 2015.

Sans attendre cette échéance, nous adressons nos plus vifs remerciements à M. Alain Joubert pour cette communication.



Découverte de Laval...

Le 11 octobre dernier, 34 adhérents de Nantes Renaissance ont fait un voyage d'une journée à Laval.

Son organisation a été confiée à Adèle Bailleul, titulaire d'un Master Restauration et Réhabilitation du Patrimoine Bâti, qui a travaillé au sein de l'Association dans le cadre d'un Service civique durant le 1er semestre 2014.

Elle nous a fait partager sa passion pour Laval, sa ville natale, en nous présentant une visite commentée captivante du centre historique qui recèle de nombreuses constructions datant du Moyen-âge.

Après un excellent repas dans un restaurant qu'elle a judicieusement choisi, nous nous sommes

rendus dans le vieux château où nous avons été reçus par M. Stéphane Hiland, animateur de l'Architecture et du Patrimoine de la ville de Laval.

Nous avons notamment visité l'imposant donjon culminant à 34 mètres et qui a conservé sa surprenante charpente du XIIIème siècle comportant un imposant hourd de bois constituant un des éléments de défense du château

Cette journée s'est achevée par la visite d'une maison en pan-de-bois en cours de construction à la manière du XVI^{ème} siècle. C'est son propriétaire et constructeur, M. Hervé Baulain, qui exerce la profession de menuisier, qui nous a fait découvrir ce chantier exceptionnel qui a captivé les visiteurs.

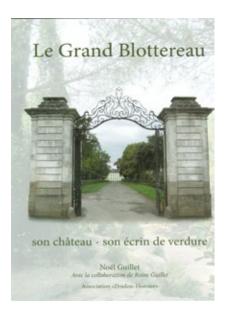


Texte : Patrick Leray Président de Nantes Renaissance



Le centre de documentation s'enrichit

L'Association Doulon-Histoire a publié en décembre 2014 un nouvel ouvrage portant sur un monument classé «Monument Historique» en 1966 : *Le Grand Blottereau*, *son château*, *son écrin de verdure*. Il est divisé en huit chapitres :



Préface

Prologue: Doulon avant 1400

Chapitre 1 - Les premiers propriétaires connus

Chapitre 2 - Les Juchault, à la conquête de la mairie de Nantes

Chapitre 3 - Gabriel Michel, armateur, l'histoire d'une ascension sociale,

bâtisseur du château

Chapitre 4 - Guillaume Seigne, industriel et négociant

Chapitre 5 - Louis-Georges Law de Lauriston, un riche banquier

Chapitre 6 - Thomas Dobrée, collectionneur, mécène, philanthrope

Chapitre 7 - La ville de Nantes, un legs somptueux

Chapitre 8 - Le Grand Blottereau, un chef-d'oeuvre en péril, se cherche

un avenir

Entre autres points de vente, vous pouvez vous procurer cet ouvrage au Siège de Nantes Renaissance (prix : 25€).



Retrouvez dès à présent Nantes Renaissance sur notre page Facebook



